



EN VUE **Veyrat a vendu sa "ferme"**

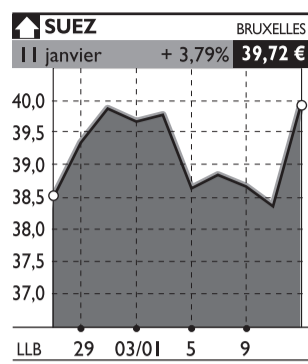
Le chef Marc Veyrat a annoncé jeudi avoir vendu "La Ferme de mon père", son hôtel-restaurant de Megève (Haute-Savoie), classé trois étoiles au Michelin. L'établissement, qui ouvre chaque année de décembre à avril, a été vendu au groupe Zannier, spécialisé dans la mode enfantine. Le montant de la transaction n'a pas été révélé. M. Veyrat a expliqué avoir "un projet" dans son village natal, Manigod (Haute-Savoie), et un autre à Paris. Il conserve en revanche son établissement estival, "L'Auberge de l'Eridan", également trois étoiles, près d'Annecy. (AFP)

LE CHIFFRE **2,5** **Virements moins chers**

Le coût d'un virement bancaire transfrontalier a fortement baissé dans la zone euro et se montait fin 2005 à 2,50 € en moyenne contre 17 € deux ans plus tôt, selon un rapport publié jeudi par la Commission européenne. Les disparités restent cependant encore énormes. Les virements transfrontaliers doivent être facturés aux clients de la même manière que les virements nationaux. (AFP)

EN FORME **Suez dopé par les rumeurs**

La progression du titre Suez a été nourrie hier par la possibilité du lancement, dès ce vendredi, d'une offre d'achat sur le groupe, sans pour autant savoir si elle émanerait de François Pinault ou d'Albert Frère. (Page 16)



Télécoms - FRAUDE AUX SMS

L'IBPT enquête, les opérateurs testent

- ▶ Les SMS pirates inquiètent les opérateurs, qui testent les failles de sécurité.
- ▶ Si le principe d'une surfacturation n'est pas avéré, celui d'une usurpation d'identité l'est.
- ▶ Et les risques sont énormes, notamment pour les enfants.

La diffusion par "La Libre" de l'information relative aux SMS pirates a suscité une foule de réactions de la part des spécialistes du secteur des télécoms, mais aussi d'utilisateurs réguliers de systèmes d'envoi de SMS par d'autres réseaux que ceux des opérateurs locaux.

A l'IBPT, l'Institut belge des services postaux et des télécoms, les spécialistes de la sécurité, ont testé toute la journée des logiciels – il en existe apparemment une flopée – afin de trouver des manières de bloquer ces SMS. Des contacts ont été pris rapidement par ces spécialistes, mais aussi des responsables de Proximus en matière de sécurité, nous explique le jeune entrepreneur belge Fabrice Myard, de la société Draym.net. "J'ai fourni toutes les informations à ces spécialistes afin de leur permettre de chercher un système permettant de contrer l'envoi de SMS pirates", nous a-t-il expliqué.

Y a-t-il une facturation des SMS envoyés à l'insu des émetteurs? "Dans certains cas de SMS surfacturés, apparemment", explique-t-il. Il y a donc une faille de sécurité "économique" à laquelle les spécialistes

tendent de trouver une solution.

Sur les forums de discussion spécialisés, mais aussi dans le courrier électronique de nos lecteurs, c'est ce point qui a suscité le plus de remarques. En effet, si l'utilisateur présumé n'est pas facturé, le problème n'existe pas. Economiquement, il n'a en tout cas aucun impact. Mais le risque d'une usurpation d'identité est bien réel, et sans doute beaucoup plus grave que celui de la surfacturation de quelques SMS. Il n'est pas compliqué d'imaginer des scénarios dans lesquels des destinataires de SMS confiants reçoivent des messages de proches leur demandant d'effectuer telle ou telle action. Que penser de messages courts adressés à

des enfants par leurs parents... ou ceux qu'ils croient être leurs parents.

Chez Base, le porte-parole Bart Vandesompele assure que les techniciens et les ingénieurs étudient le problème. "Tout le monde cherche, mais apparemment, notre système ne laisse pas passer ce type d'envoi puisque le numéro est lié à la carte. Mais on suit le problème." Chez Proximus, que nous avons contacté mercredi, on a aussi mis la machine de recherche en marche, et on teste tous les logiciels disponibles sur Internet. Le problème est pris très au sérieux. Les spécialistes que nous avons consultés estiment que le problème, qu'il y ait ou non surfacturation,

est grave et dépasse plus que probablement nos frontières. "Le problème essentiel vient du fait que la technologie SMS tout comme celle des e-mails, n'a pas été créée pour le grand public", nous explique Grégoire Bourguignon (Astel.be), un spécialiste des astuces GSM. "Et il ne sera pas évident de remédier à cette faille de sécurité, même si les réseaux se sont considérablement améliorés en matière de sécurité ces trois dernières années." A ma connaissance, poursuit-il, "il n'y a pas de risque de surfacturation des numéros "utilisés" pour ces SMS". Mais il est sans doute utile de conseiller la prudence à vos enfants!

P.V.C.



■ L'identité d'un émetteur de SMS n'est pas fiable. Les utilisateurs jeunes ou crédules doivent en être avertis.

ÉPINGLE

"Pas d'abus de facturation"

"On peut faire avec l'e-mail et le SMS exactement la même chose qu'avec un courrier papier traditionnel, à savoir changer le nom de l'expéditeur sans que le destinataire ne s'en rende compte." Robert Masse, le patron de la société Belmatech, spécialisée dans le back-up informatique et dans les applications "data" pour réseaux GSM, confirme qu'il y a bel et bien moyen d'envoyer un SMS avec le numéro de quelqu'un d'autre. Par contre, il ne pense pas qu'il y a moyen de faire facturer l'envoi de ce SMS à la personne dont on a usurpé l'identité. "C'est bel et bien le véritable expéditeur du SMS falsifié qui devra payer", affirme-t-il.

"Il faut savoir que l'e-mail et le SMS ont été conçus au départ comme des outils purement techniques afin de permettre aux techniciens de communiquer entre eux. Autant dire que le problème de l'usurpation d'identité n'était pas forcément au centre de leurs préoccupations", explique encore Robert Masse. Comment résoudre alors cette faille qui, même si elle n'entraîne pas forcément de problèmes de facturation, peut tout de même donner lieu à de graves abus? Via un code de conduite? "Je ne pense pas", répond Robert Masse. "Bien sûr, les opérateurs belges et français, par exemple, interdisent de modifier l'identité de l'expéditeur pour tenter précisément d'éviter les abus, mais il y a entre 500 et 600 opérateurs mobiles à travers le monde, et bien d'autres le permettent. Ce sera difficile de leur imposer à tous la même conduite." (M.V.O.)

Énergie - LIBÉRALISATION

L'éclairage public communal serait facturé au citoyen wallon

- ▶ Pagaille? Prix fous? Antoine réfute, mais annonce un nouvel élément de tarification.

Diverses critiques ont poussé André Antoine à accélérer sa première évaluation de la libéralisation de l'énergie en Wallonie. Le ministre (CDH) a d'abord insisté, jeudi, sur l'engouement des particuliers. A ce jour, 5,9 pc des Wallons ont changé de fournisseur d'électricité et 5,2 pc de gaz; ils sont respectivement 26 et 20 pc à avoir signé un contrat avec un fournisseur – l'historique compris.

En Flandre, il a fallu 3 ans pour arriver à de tels chiffres. Ce "succès colossal", se félicite le ministre, ne va pas sans "revers". Il réfute l'idée de pagaille, mais identifie 3 problèmes. Un: une grande sollicitation des call centers, jusqu'à la saturation début janvier de Netmanagement Wallonie (Electrabel). Deux: Essent est victime de son succès, pas en mesure de fournir au 1^{er} janvier des contrats conclus avant le 20 novembre – le ministre n'exclut pas des sanctions, non précises, à l'encontre de l'opérateur. Trois: dans la Botte du Hainaut, la situation historique (le réseau dépend de la France) implique

l'absence de choix du fournisseur – on recherche une solution.

Flamands favorisés?

Est-il vrai que les prix s'envoleraient? André Antoine publie des chiffres dont il ressort que si le consommateur opère un choix actif et s'il choisit le meilleur fournisseur, la libéralisation n'amène un surcoût que dans 2 zones sur 13 en électricité (Luxembourg et cantons de l'Est) et une sur 7 en gaz (Luxembourg, provisoirement). En revanche, si on retient le prix du fournisseur standard (désigné faute de choix actif), les prix du courant (3 500 kWh) sont plus chers en janvier qu'en décem-

bre dans 6 zones sur 13 (ALE, Ideg, Interlux, Intermosane, Interest, PBE) et ceux du gaz (23 260 kWh), dans 3 cas sur 7 (ALG, Interlux, Simogel).

C'est vrai, les tarifs sont en moyenne plus élevés en Wallonie qu'en Flandre. Précisément, ceux de la distribution, pour des raisons liées à la densité, la nature et l'étendue du sol. Mais ce que le Flamand gagne comme consommateur, ajoute le ministre, il risque de le perdre comme contribuable: les communes du Nord ont répercuté fiscalement les pertes de dividendes provoquées par la libéralisation. Un argument, ajoutera-t-on, qui risque de ne

valoir que provisoirement...

De plus, le ministre annonce un surcoût lié directement à la libéralisation, relatif à l'éclairage public des communes. Celles-ci bénéficiaient ici d'un tarif préférentiel; ce n'est plus le cas. Il est question de faire de l'éclairage public une "obligation de service public". Dès lors, son coût serait pris en charge en tout ou partie par les intercommunales de distribution, à répercuter sur la facture du consommateur. Ne serait-ce pas le cas, il est de toute manière probable que les communes compenseraient fiscalement ce coût supplémentaire...

P.P.